

Belle famille de soldat Dubourg

Dans les archives départementales numérisées de la Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Jean Paul Ulmer Dubourg** donne les informations suivantes :

Il est né le 24 juillet 1899 à Estancarbon, canton de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), fils de Jean Marie Dubourg et de Duzac Marceline domiciliés à Cazères (Haute-Garonne).

Lors du conseil de révision de la classe 1919, il a déclaré résider à Cazères et être cultivateur.

Il avait les cheveux châtain foncé et les yeux marron clair, le front vertical, le nez rectiligne et le visage allongé.

Il mesurait 1.58 m. Il avait un degré d'instruction de 2.

Incorporé à compter du 17 août 1918, arrivé au corps du 14° régiment d'infanterie et soldat de 2° classe le dit jour.

Arrivé dans la zone des armées le 1^{er} septembre 1918.

La cravate du drapeau du 14° RI est décorée de la [Croix de guerre 1914-](#)



[1918](#) avec trois palmes et une étoile de vermeil (trois citations à l'ordre de l'armée puis une à l'ordre du corps d'armée).

Il a le droit au port de la [fourragère](#) aux couleurs du ruban de la Croix de guerre 1914-1918.



Nommé soldat de 1^{ère} classe le 19 janvier 1919.

Passé au 6° régiment de tirailleurs le 11 juillet 1919.

Passé au 39° régiment de tirailleurs indigènes le 1^{er} juillet 1920.

Renvoyé dans ses foyers le 22 mars 1921, en attendant son passage dans la réserve de l'armée active, qui aura lieu le 15 avril 1921. Certificat de bonne conduite accordé.

Rappelé à l'activité (article 33 de la loi), arrivé au corps du 2° régiment de Tirailleurs coloniaux le 5 mai 1921.

Renvoyé dans ses foyers le 9 juin 1921 (soutien de famille).

Passé au 14° régiment d'infanterie le 1^{er} juillet 1927.

Passé au centre mobilisateur d'infanterie le 1^{er} mai 1931.

Placé à la plus jeune classe de la 2^{ème} réserve le 26 avril 1931 (père de 3 enfants vivants).

Classé sans affectation le 9 juin 1931.

Affecté à la poudrerie de Toulouse le 1^{er} juin 1932.

Décorations :

Médaille interalliée

Médaille commémorative.

Campagnes : contre l'Allemagne : du 17.04.1918 au 23.10.1919

Intérieur : du 17.04.1918 au 31.08.1918,

Aux armées : du 01.09.1918 au 23.10.1919,

Pays rhénans: du 24.10.1919 au 21.03.1921,

Pays rhénans: du 05.05.1921 au 08.06.1921.

L'occupation des pays rhénans :

En vertu de la convention d'armistice signée le 11 novembre, les alliés doivent prendre le contrôle d'un certain nombre de têtes de pont en Allemagne même.

L'occupation des pays rhénans, qui va durer, plus de 10 ans, va marquer profondément les esprits aussi bien du côté allié que du côté des populations allemandes.

Après le [traité de Versailles](#) qui prévoyait une présence militaire des Français, des Britanniques, des Américains et des Belges sur la rive gauche du Rhin et une partie de la rive droite à partir de janvier 1920 et pour une période de 5 à 15 ans suivant les territoires. Les Français héritaient à la fois de la plus grande des zones d'occupation.

Les effectifs des forces occupantes étaient au nombre de 100 000 dans les territoires rhénans dans les périodes les plus calmes. Ils devaient atteindre à un moment 230 000 hommes.

Lors de l'occupation des Pays Rhénans, le maximum de militaires est atteint en mai 1921 lors de la première occupation, côté rive droite, de [Ruhrort](#), [Düsseldorf](#) et [Duisburg](#) avec 250 000 soldats dont 210 000 Français.

À l'administration locale du temps de paix se superpose l'autorité des troupes occupantes qui doivent assurer les missions de police (circulation, censure, contrôle et maintien de l'ordre, etc.) au sein de circonscriptions territoriales définies par les armées d'occupation.

